

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/²¹⁴/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/028/AN
DU 04 JUILLET 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/028/AN du 04 juillet 2017, portant autorisation de ratification de la Convention Générale A/C.1/1/03 relative à la Reconnaissance et à l'Equivalence des Diplômes, Grades, Certificats et autres titres dans les Etats de la CEDEAO, signée par notre pays le 31 janvier 2003 à Dakar (Sénégal).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AOUT 2017



Prof. ALPHA CONDE